

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article135>

# **SGPY-DANONE : Le conflit qui dure.**

- Actualit © -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : mercredi 18 janvier 2006

Mis   jour le : vendredi 6 juin 2008

---

**UGTG.org**

---

[\[7 mwa konba pou dwa Ā© dinitĀ© {JPEG}\]](#) Le 20 juin 2005, 30 des 41 salariĀ©s de la sociĀ©tĀ© de production de Produits Laitiers sise Ā Jaula, au Lamentin, la SGPY-DANONE, arrĀtaient de travailler.

Cet arrĀt de travail intervient suite Ā l'Ā©chec des NĀ©gociations Annuelles Obligatoires oĀ' les salariĀ©s exigeaient l'augmentation de leur salaire, l'amĀ©lioration de leurs conditions de travail et la rĀ©gularisation des modes de rĀ©munĀ©rations des chauffeurs, entre autres.

**ĀEuros ces revendications classiques, chaque annĀ©e, les salariĀ©s rĀ©clamaient le paiement de rappel de salaire dus, du fait du non respect de nombres de dispositions lĀ©gales et conventionnelles notamment :**

[-] la dĀ©termination de la durĀ©e annuelle du temps de travail,

[-] le paiement des heures supplĀ©mentaires et des repos compensateurs,

[-] la mise en conformitĀ© des contrats de travail et des fiches de paie,

[-] le paiement effectif des heures de pause,

[-] la classification des salariĀ©s,

[-] la mise en place de la prĀ©voyance.

**Seulement, la direction de la SGPY-DANONE refuse de reconnaĀ©tre ses manquements malgrĀ© l'avis formulĀ© le 24 octobre 2005 par l'Inspecteur du Travail, confirmant nos positions.**

**Pire la SGPY-DANONE a obtenu du Tribunal de Grande Instance (TGI) le blocage des comptes bancaires des grĀ©vistes depuis 2 mois.**

**Ainsi, le dĀ©linquant en droit du travail est lĀ©gitimĀ© dans ses forfaits, impose aux salariĀ©s qui sont dans leur droit, de graves difficultĀ©s personnelles et familiales.**

Le droit du travail n'est pas respectĀ©, l'avis de l'Inspection du Travail n'est pas suivi, les salariĀ©s grĀ©vistes sont entravĀ©s dans leur libertĀ© de vivre avec leur argent.

La SGPY-DANONE a dĀ©cidĀ© de passer en force et tente de se soustraire Ā ses obligations par la faillite des grĀ©vistes.

**Cette situation scandaleuse devrait interpeller tous ceux qui a l'occasion des conflits nous assĀ'ne de propos tels que : "Nous sommes dans un Ā©tat de droit".**

Seulement, quand le droit est en faveur des salariĀ©s, ils se taisent.

## **SGPY-DANONE : Le conflit qui dure.**

---

Aujourd'hui, ce sont plusieurs centaines d'euros de rappel que les salariés réclament et obtiendront, tout autant que le respect des dispositions légales et conventionnelles applicables dans l'entreprise.

La SGPY-DANONE devra, tôt ou tard, s'en persuader.

**Notre détermination est intacte. La lutte continue !!!**

Section UGTG-DANONE

Jaula, le 18/01/06